

# Admission à la vérification de dispositifs complémentaires pour des appareils mesureurs de liquides

du 13 février 2001

---

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification les modèles suivants. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

*Fabricant:* DOS TASK Technology GmbH, Ettlingen (D)

*Requérant:* Schenk AG, Küssnacht am Rigi (CH)



Dispositif libre-service pour ensembles de mesurage routiers.

Type: EURO-KT

8<sup>e</sup> adjonction

*Fabricant:* BICA AG, Rothenburg (CH)

*Requérant:* BICA AG, Rothenburg (CH)



Dispositif libre-service pour ensembles de mesurage routiers.

Type: VIBAS NT

5<sup>e</sup> adjonction

*Fabricant:* BICA AG, Rothenburg (CH)

*Requérant:* BICA AG, Rothenburg (CH)



Dispositif libre-service pour ensembles de mesurage routiers.

Type: VIBAS NT / EDS

6<sup>e</sup> adjonction

*Fabricant:* Tokheim Switzerland SA, Givisiez (CH)

*Requérant:* Tokheim Switzerland SA, Givisiez (CH)



Dispositif électronique de mémorisation pour ensembles de mesurage routier.

Type: J-DISK Integrated

1<sup>re</sup> adjonction

13 février 2001

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz